

Semécourt

Juillet - août 2018

EDITO DU MAIRE

La période estivale, et cette année, avec les températures quelquefois caniculaires que nous supportons, est mise à profit pour effectuer des travaux d'entretien ou de réfection dans les écoles avec l'aide bienvenue des adolescents embauchés dans le cadre des jobs été jeunes.

L'arrosage est encore possible sans restriction particulière grâce aux pluies printanières qui ont considérablement rechargé les nappes phréatiques, permettant ainsi de maintenir les plantes dans un état satisfaisant.

Les travaux rue Verlaine et rue de l'Amitié sont en voie d'achèvement et les enrobés sur les chaussées seront entrepris début août selon le calendrier prévisionnel jusqu'à présent respecté.

Afin que de mauvaises habitudes ne perdurent pas, je voudrais aussi rappeler aux riverains des rues concernées que le stationnement des véhicules sur les trottoirs pavés est proscrit et que dès la fin des travaux, une fois les places de stationnement utilisables, les éventuels récalcitrants seront verbalisés.

Je rappelle également que pour vos départs en vacances, l'opération Tranquillité Vacances est activée et qu'il vous suffit de remplir le formulaire disponible en mairie quelques jours avant votre départ.

Je vous souhaite de profiter pleinement du mois d'août qui se profile, dans la région ou sous d'autres cieux.

*Votre Maire,
Eugène WEISSE*

Création d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet – 19 h/semaine

Le conseil municipal a décidé de créer un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles aux conditions suivantes :

- Contrat à durée déterminée, du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019,
- Nature des fonctions : assistance du personnel enseignant de l'école maternelle
- Temps non complet : 19 heures par semaine (temps de travail annualisé),
- Rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles,
- Niveau de recrutement : titulaire du CAP de la Petite Enfance ou concours d'ATSEM.

Le conseil municipal a chargé le Maire du choix du candidat.

Marché de travaux : Requalification des rues Jeanne d'Arc, Jacquemin et Poncelet

Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer le marché public suivant :

Requalification des rues Jeanne d'Arc, Jacquemin et Poncelet

Entreprise retenue : COLAS EST

68 Rue des Garennes 57155 Marly

Montant du marché : 612.428,05 € HT

Motion relative à l'accueil des Gens du Voyage

Le conseil municipal a adopté la motion suivante :

Le conseil municipal de Semécourt tient à apporter son soutien à Jean Bauchez, Maire de Moulins-lès-Metz, agressé samedi 9 juin 2018 dans l'exercice de ses fonctions, en allant à la rencontre des gens du voyage installés illégalement depuis une semaine sur un terrain situé en zone inondable de sa commune. Le conseil municipal ne peut accepter de tels agissements et condamne fermement cette agression à l'encontre d'un élu dans l'exercice de son mandat.

Au-delà des obligations réglementaires, des actions de médiation s'effectuent afin de trouver les solutions les plus adéquates aux besoins très spécifiques des gens du voyage et ce dans un contexte souvent tendu.

Les élus s'impliquent au quotidien pour écouter leurs doléances, tenir compte de leur mode de vie mais également pour leur rappeler les règles. S'ils ont des droits, les gens du voyage ont aussi des devoirs et comme tout à chacun, ils doivent les respecter.

Depuis plusieurs années, les élus doivent faire face à un afflux croissant de gens du voyage qui souvent s'exerce sous la forme d'occupations illicites qui se multiplient en toute impunité.

La détermination des élus est totale sur le sujet.

Aussi, le conseil municipal de Semécourt :

- DENONCE avec force les agressions inqualifiables portées à l'encontre des Maires dans l'exercice de leur mandat,
- DEMANDE que l'Etat intervienne fermement et sans délai sur des situations qui s'opposent au respect fondamental de la Loi.

Acquisition de parcelle

Le Maire informe le conseil municipal que la commune envisage d'acquérir un terrain situé à l'angle de la rue de la Fontaine Richelet et de la rue de Verdun, propriété de M. et Mme Fabrice LEVY.

Le prix proposé est de 1 euro pour la totalité.

Les frais d'arpentage ainsi que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal a décidé de l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 1 ca, à prélever sur la parcelle 2181/388, section A. Le prix d'achat a été fixé à 1 euro.

Le conseil municipal a autorisé le Maire ou un adjoint à signer l'acte de vente qui sera dressé par Maître Fabienne MARTIN, notaire à METZ.

Chèques associatifs - permanences

Pour la saison 2018 / 2019, la commission « Sports, Loisirs, Culture, Associations » permettra aux Jeunes de Semécourt âgés de 3 ans à moins de 21 ans au 31 décembre 2018 de bénéficier de chèques associatifs d'une valeur totale de 55 € par enfant.

Le principe est simple : chaque chèque viendra en déduction de cotisation(s) ou activité(s) dans les différentes associations du village.

Ces chèques seront à retirer par les parents, munis d'un justificatif de domicile, en mairie aux permanences de la commission qui se tiendront les :

- mardi 4 septembre de 17h à 19h
- vendredi 7 septembre de 17h à 19h
- mardi 25 septembre de 17h à 19h
- vendredi 28 septembre de 17h à 19h

Chaque association devra retourner ces chèques en mairie, pour remboursement par la commune, avant le **31 octobre 2018**.

FERMETURE DE LA MAIRIE

- Les 30 juillet, 3 et 6 août 2018
- Du 27 août au 2 septembre 2018
 - Le 27 septembre 2018

AS les Coteaux - reprise des entrainements

Séniors :	22/07/2018
Séniors Féminines :	08/08/2018
U13 :	29/08/2018
U11 :	29/08/2018
U6-U9 :	31/08/2018





Association Lever de Rideau

Nous avons le plaisir de convier vos « petits loups » (à partir de 5 ans) au
Spectacle pour enfants
«La Voix du Blizzard »
Contes et musique du Grand Nord
Par Léa Pellarin et Alix Vitacolonna

Dimanche 23 septembre 2018 à 15h00
Salle des Fêtes de Semécourt

A l'Est du Soleil à l'Ouest de la Lune s'étend un grand pays recouvert de neige. Les vents s'y engouffrent et courent sur la grande plaine. Ils murmurent sans bouche, volent sans ailes, mordent sans dent. Quand on commence à raconter, ils se mettent à souffler.

Celui qui sème le vent récolte les histoires.

Tout au Nord du monde, à l'époque où les animaux parlent aux hommes et à l'époque où les histoires réchauffent mieux que le feu, il y a une petite princesse aux cheveux d'or.

Chaque année, lors du solstice d'été, elle est à la fenêtre et attend le grand renne. Quand il sort de la forêt, il salue le soleil. Et le grand astre, doucement, se décroche du ciel et se pose dans le berceau de bois. Le grand renne commence alors sa course vers l'Ouest, emportant le soleil et les rêves de la petite fille aux cheveux d'or.

D'après les contes scandinaves et inuits « la princesse Tuvstarr et de l'élan Skutt » et « Le Renne du Soleil »

Musique et chant: Alix Vitacolonna

Contes et chant: Léa Pellarin

Entrée : 3 € pour les enfants. Gratuit pour les parents accompagnants.

Un goûter sera offert aux enfants à l'issue du spectacle.

Réorganisation des services fonciers de la DDFIP

A compter du 1^{er} septembre 2018

■ La compétence en matière foncière des questions relatives aux locaux d'habitation et la délivrance de documents (**extraits de plans et relevés de propriété**) pour les particuliers sera désormais confiée au service des impôts des particuliers (SIP), dont l'adresse est :

SIP de METZ Centre Est

Centre des Finances Publiques 8 rue des Clercs BP 91051 57035 METZ Cedex 01

Horaires : de 8h40 à 12h et de 13h30 à 16h, du lundi au vendredi, sauf mercredis et vendredis après-midi

Téléphone : 03 87 55 88 36

Courriel : sip.metz-accueil@dgifp.finances.gouv.fr

■ Les questions relatives aux **locaux professionnels** sont traitées par un pôle unique d'évaluation des locaux professionnels (**PELP**) mis en place au 8 rue des Clercs à METZ.

■ La gestion du plan cadastral évolue également :

A compter du 01/11/2018, la documentation cadastrale sera accessible au public à l'adresse suivante :

PTGC

Centre des Finances Publiques 8 rue des Clercs BP 91051 57035 METZ Cedex 01

Horaires : de 8h40 à 12h et de 13h30 à 16h, du lundi au vendredi, sauf mercredis et vendredis après-midi

Téléphone : 03 87 55 81 45

Courriel : ptgc.moselle@dgifp.finances.gouv.fr